

INSPECTION FORÊT

Poste : Opérateur de chargeur sur roues	
Employé :	Secteur :
Propriétaire :	Machinerie :
Inspection réalisée par :	Date :

C : conforme, **NC** : non conforme, **INT** : intervention SST, **AT** : arrêt de travail immédiat

	1. EPI	C	NC	INT
1.1	Casque de sécurité			AT
1.2	Lunettes de sécurité			
1.3	Gants de protection			
1.4	Bottes de sécurité			AT
1.5	Dossard à bandes réfléchissantes			
1.6	Autres EPI appropriés			
1.7				
1.8				
	2. Machinerie/Équipement	C	NC	INT
2.1	Pavillon (FOPS)			
2.2	Structure de protection (ROPS)			
2.3	Vitres de sécurité			
2.4	Grillage avant			
2.5	Marchepieds antidérapants			
2.6	Blocage bras levage et articulation			
2.7	Portes fonctionnelles			
2.8	Chaînes ajustées aux 4 roues			
2.9	Distance sur le bras de levage			
2.10	Avertisseur de recul			
2.11	Propreté et bon ordre			
2.12	Système de communication			
2.13	Trousse de PSPS			
2.14	Dispositifs d'éclairage			
2.15	Klaxon			
2.16	État du siège			
2.17	Ceinture de sécurité			
2.18	Système électrique et hydraulique			
2.19	Système de barrure du capot			
2.20	Système de freinage			AT
	3. SOPFEU	C	NC	INT
3.1	Propreté compartiment-moteur			
3.2	Système d'extinction (4 kg ABC)			
3.3	Réservoirs de carburant et fuites			
3.4				

	4. Méthodes de travail	C	NC	INT
4.1	Vérification de sécurité quotidienne			
4.2	Respect des 3 points d'appui			
4.3	Aucun passager permis			AT
4.4	Port de la ceinture de sécurité			
4.5	Vérification avant de reculer			
4.6	Respect procédures de chargement			
4.7	Surface de chargement plane			
4.8	Conduite et vitesse adaptées			
4.9	Godet à la hauteur du châssis			
4.10	Travaux près lignes électriques			AT
4.11	Matériaux en surplomb et éboulis			AT
4.12	Élimination et triage des roches			
4.13	Égouttement de l'aire de travail			
4.14	Descente des pentes			
4.15	Précautions contre renversement			AT
4.16	Sablage du chemin			
4.17	Capacité du chargeur sur roues			
4.18	Capacité du câble et attaches			
	5. Zones de danger	C	NC	INT
5.1	Zone de danger : 30 m			AT
5.2	Procédure d'approche machine			
5.3				
5.4				
5.5				
	6. Entretien et réparation	C	NC	INT
6.1	Arrêt du moteur			AT
6.2	Instructions de travail			
6.3	Cadenassage ou maîtrise des énergie			
6.4	Blocages mécaniques			
6.5				
	7. Environnement	C	NC	INT
7.1	Respect des normes du RADF			
7.2	Trousse de déversement			

NC	Correctifs	Suivi		Correctif efficace		Commentaires
		Date	Responsable	Oui	Non	
Contremaître :		Date :	Resp. SST :	Date :		

INSPECTION FORÊT

Poste : Opérateur de chargeur sur roues

(CS : Consignes de sécurité en forêt – PRÉVIBOIS) (CSTC : Code de sécurité pour les travaux de construction) (NMSOPFEU : Normes minimales de la SOPFEU) (RADF : Règlement sur l'aménagement durable des forêts) (RNMPSPS : Règlement sur les normes minimales de premiers secours et de premiers soins) (RSSTAF : Règlement sur la santé et la sécurité dans les travaux d'aménagement forestier) (RSST : Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

1. EPI		3. SOPFEU	
1.1	Casque de sécurité en tout temps – RSSTAF art.44	3.1	Propreté du compartiment moteur (absence d'huile) RSSTAF art.21 alinéa 3 + RSST art.272
1.2	Lunettes de sécurité lorsque requis (ex. : changement de dents ou changement de position de celles-ci) RSSTAF art.45	3.2	Présence et état de l'extincteur (4 kg ABC) RSSTAF art.21 alinéa 2 + NMSOPFEU
1.3	Gants de sécurité lorsque requis (manipulation des dents ou de la chaîne) – RSST art.345	3.3	Absence de fuites d'huile et de fuites aux réservoirs de carburant – RSSTAF art.21 alinéa 3 + RSST art.272
1.4	Bottes de sécurité avec semelle antidérapante RSSTAF art.46	4. Méthodes de travail	
1.5	Dossard à bandes réfléchissantes lorsque requis – CS	4.1	Application quotidienne des vérifications de sécurité RSSTAF art.12
1.6	EPI en fonction des risques et travaux – RSST art.345	4.2	Utilisation 3 points d'appui et face à la machine – CS
2. Machinerie/Équipement		4.3	Opérateur seul dans la cabine – RSST art.282
2.1	État de la cabine et pavillon contre les chutes d'objets (FOPS = Falling Object Protection System) RSSTAF art.21 alinéa 5 + RSST art.276	4.4	RSSTAF art.21 alinéa 8 + RSST art.280
2.2	État de la cabine et structure de protection en cas de retournement (ROPS = Rolling Over Protection System) RSSTAF art.21 alinéa 7 + RSST art.277 à 279	4.5	Opérateur vérifie les dangers avant de reculer – CS
2.3	État des vitres de sécurité : fissures et ancrages RSSTAF art.21 alinéa 6 + RSST art.276	4.6	Conducteur demeure dans son camion ou à 30m. Respect de la capacité de charge et équilibrage de la charge du camion – RSSTAF art.26 et 24
2.4	Protection forestière additionnelle selon les risques : grillage avant ou écran métallique à barres verticales RSSTAF art.21 alinéa 6 + RSST art.276	4.7	Opérateur garde la surface aplanie et sans pente dans le banc d'emprunt (pit) – CS
2.5	État et propreté des marchepieds RSSTAF art.21 alinéa 9 + RSST art.273	4.8	Charge camions sur premier rapport (basse vitesse) –CS
2.6	Barre de blocage du godet en position levée pour entretien et blocage de l'articulation par une barre pour entretien ou transport – RSSTAF art.40-42	4.9	Circulation avec le godet à la hauteur du châssis
2.7	Sortie de secours fonctionnelle – CS	4.10	Respecter distances minimales d'approche suivantes : • Moins de 125000V = 3m • 125000V à 250000V = 5m • 250000V à 550000V = 8m • plus de 550000V =12m Limiteur de mouvement – CS (tiré du CSTC art.5.2.1)
2.8	Hiver, chaînes ajustées aux 4 roues-CS+RSSTAF art.23	4.11	Attention matériaux en surplomb et éboulis = usage du tracteur sur chenilles pour descendre les matériaux – CS
2.9	Distance de sécurité identifiée sur le bras de levage : 30 m – CS	4.12	Élimination et triage des roches au fur et à mesure des chargements – CS
2.10	Avertisseur de recul fonctionnel – CS	4.13	Égouttement de l'aire de travail par des fossés – CS
2.11	Cabine propre et non encombrée. Matériel fixé ou à l'extérieur – RSSTAF art.12 + RSST art.272	4.14	En pente, vulnérable à faire des sauts de crapaud – CS
2.12	Système de communication si requis – CS	4.15	Circulation godet élevé = vulnérable renversements – CS
2.13	Présence d'une trousse de PSPS personnelle RSSTAF art.8 + RNMPSPS art.4 + CSA Z1220	4.16	Sabler le secteur en période hivernale – CS
2.14	Système d'éclairage et de signalisation fonctionnel RSSTAF art.21 alinéa 1	4.17	La capacité de retenir la charge et de pousser – CS
2.15	Klaxon fonctionnel – RSST art.274	4.18	Capacité du câble à tirer une charge (charte de charge) et sans effet de recul (fouet) – CS
2.16	État du siège : non déchiré, bien fixé et ajustement fonctionnel – RSSTAF art.21 alinéa 8 + RSST art.272	5. Zones de danger	
2.17	État de la ceinture de sécurité : propre et non déchirée – RSSTAF art.21 alinéa 8 + RSST art.280	5.1	Respect de la zone de danger : 30m – RSSTAF art.26 + RSST art.323
2.18	État du système électrique, support et connexions de batteries, système hydraulique sans fuite RSSTAF art.21 alinéa 3	5.4	Application de la procédure d'approche des machines par communication radio et/ou signaux manuels – CS
2.19	Système de retenue du capot pour maintien ouvert – CS	6. Entretien et réparation	
2.20	Efficacité des freins et du frein de stationnement : essai dynamique – RSSTAF art.22 + RSST art.274	6.1	Moteur arrêté et clés dans les poches – RSSTAF art.12 + RSST art.272
2.21	Capacité de retenir la charge et de pousser. Capacité du câble à tirer une charge (charte de charge) et sans effet de recul (fouet) – CS	6.2	Instructions de travail en fonction des travaux à effectuer (manuels du fabricant) – RSST art.272
		6.3	Cadenassage ou maîtrise des énergies RSST art. 195 à 207
		6.4	Blocages mécaniques (cales de roues, godet et articulations) – RSSTAF art.40 et 42
		7. Environnement	
		7.1	Respect des normes du RADF et document ISO
		7.2	Présence d'une trousse en cas de déversement – ISO